

Présentation

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Un établissement ou une école sont "en ZUS" s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Par exemple, malgré la présence de 3 ZUS dans l'académie de Limoges, aucune école et aucun établissement scolaire n'est en ZUS. À la rentrée 2008, il y a, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 528 écoles publiques, soit 7,1 % des écoles, situées en ZUS. 480 collèges publics (9,1 % des collèges) sont implantés en ZUS ; ils accueillent 227 900 élèves. Enfin, 118 lycées d'enseignement général et technologique publics (7,5 % des lycées) et 100 lycées professionnels publics (9,7 % des lycées professionnels) sont en ZUS. Ils accueillent respectivement 97 700 et 44 000 lycéens.

Sur les 254 collèges tête de réseau ambition réussite (RAR), 157 sont situés en ZUS (soit 61,8 %). Un tiers des collèges ZUS sont en RAR et quatre sur cinq sont en éducation prioritaire (voir 2.14 et 2.15).

La concentration des établissements scolaires en ZUS peut être mesurée par le pourcentage d'établissements ou d'écoles en ZUS, calculé en rapportant le nombre d'établissements situés en ZUS au nombre d'établissements en zone urbaine. Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9 %, avec des variations académiques allant de 4 % pour l'académie de Toulouse à 22 % pour celle de Corse. Il est inférieur à 8 % pour les académies de Bordeaux, Caen, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Paris, Rennes et Strasbourg. La part des écoles situées en ZUS dans les zones urbaines varie de 11 % à 17 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille et Versailles.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit pour la France métropolitaine à 12 %. Il varie de 5 % pour l'académie de Toulouse à 24 % pour celle de Reims. La part des collèges est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (entre 5 % et 10 %) pour Bordeaux, Grenoble, Lille, Nice et Paris. Elle est comprise entre 14 % et 24 % pour les académies d'Aix-Marseille, Caen, Corse, Dijon, Montpellier, Orléans-Tours et Rouen.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 10 % pour la métropole. Il varie de 2 % pour l'académie de Strasbourg à 27 % pour celle de Reims. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La part de lycées en ZUS varie de 3 % à 7 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes et Toulouse. Elle est comprise entre 12 % et 22 % pour les académies d'Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Poitiers et Rouen.

Dans les DOM, ces pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de la Réunion où 18 % des écoles, 27 % des collèges et 23 % des lycées ZUS sont en zone urbaine.

Définitions

■ **Les zones urbaines sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996.

■ **La notion de zone urbaine est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER).** Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

■ **Champ.** Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-MESR-DEPP.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans une zone urbaine sensible.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Rapport 2008 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2008.

Les zones urbaines sensibles

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une Zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2008 (ministère de l'Éducation nationale)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LEGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	232	15,0	31	17,1	7	7,1	2	5	15 822	4 794
Amiens	21	136	8,4	14	11,9	16	21,9	6	10	7 753	8 960
Besançon	23	95	10,0	10	13,7	6	13,0	2	4	4 420	3 358
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 243	5 641
Caen	12	52	7,0	12	15,6	8	15,7	5	3	4 868	5 395
Clermont-Ferrand	17	61	8,8	8	13,3	5	12,2	3	2	3 978	3 817
Corse	5	27	21,6	2	15,4	0	0,0	0	0	1 208	0
Créteil	68	419	16,6	43	12,4	8	4,8	5	3	21 153	6 010
Dijon	22	95	7,9	12	14,5	7	15,2	5	2	5 160	4 535
Grenoble	24	108	5,4	13	7,3	7	6,5	3	4	5 019	3 512
Lille	73	312	11,0	31	10,2	20	11,2	8	12	14 262	8 840
Limoges	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	40	173	10,4	20	11,6	13	11,4	6	7	10 216	7 295
Montpellier	28	126	10,5	23	18,5	8	13,3	3	5	11 815	8 781
Nancy-Metz	38	110	5,5	22	12,4	9	9,3	5	4	9 465	4 640
Nantes	29	122	9,2	22	13,6	11	11,5	5	6	7 790	5 802
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,4	2	0	3 847	2 175
Orléans-Tours	30	127	8,8	23	15,9	4	5,0	2	2	8 059	2 496
Paris	9	48	7,3	6	5,4	3	3,0	2	1	2 974	1 525
Poitiers	14	66	7,7	8	10,5	9	16,4	5	4	3 425	4 716
Reims	31	95	10,5	19	24,4	15	26,8	8	7	7 841	7 142
Rennes	20	59	5,3	15	11,7	4	4,9	3	1	6 615	3 088
Rouen	25	125	8,2	20	14,1	9	13,0	6	3	6 747	6 293
Strasbourg	19	96	6,7	17	13,2	1	1,6	1	-	8 305	1 162
Toulouse	14	62	4,4	6	4,8	3	3,5	1	2	3 004	1 173
Versailles	80	515	15,8	56	13,3	21	10,8	17	4	29 035	18 182
France métropolitaine	717	3 402	9,5	454	12,2	206	9,6	109	97	209 024	129 332
Guadeloupe	8	19	8,3	4	13,3	1	5,3	1	0	2 617	1 033
Guyane	6	4	5,0	0	0,0	1	14,3	1	0	0	1 195
Martinique	4	20	10,8	4	13,3	1	5,3	0	1	2 154	555
La Réunion	15	83	18,2	18	26,9	9	22,5	7	2	14 083	9 611
DOM	33	126	13,2	26	18,4	12	14,1	9	3	18 854	12 394
Total	750	3 528	9,6	480	12,4	218	9,7	118	100	227 878	141 726

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements implantés en zone urbaine.

Remarque : sont exclus de l'analyse les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).